



Programme des Routes Nationales en service

A) Programme 2022 de maintenance pour l'aménagement et l'entretien

B) Programme 2022 de suppression des goulets d'étranglement / de l'accroissement de capacité et des grands projets

Vu la proposition de l'Office fédéral des routes (OFROU) du 1er mars 2022 et vu l'article 4 de l'ordonnance sur les routes nationales (ORN; RS 725.111), il est

décidé :

1. A) Le crédit global, d'un montant de 1'600.000 millions de francs est attribué à l'OFROU pour l'aménagement et l'entretien conformément au **chapitre A) 3.2 du programme de maintenance**. L'OFROU est habilité à effectuer des transferts dans les limites de cette répartition ainsi qu'à disposer de la réserve de gestion.

B) Le crédit global, d'un montant de 420.062 millions de francs est attribué à l'OFROU pour la suppression des goulets d'étranglement, pour l'accroissement de capacité et pour des grands projets selon le **chapitre B) 3.2 du programme de suppression des goulets d'étranglement, de l'accroissement de capacité et des grands projets**. L'OFROU est habilité à effectuer des transferts dans les limites de cette répartition ainsi qu'à disposer de la réserve de gestion.
2. Tout comme l'élaboration des projets, les travaux de construction seront exécutés dans le cadre des crédits attribués selon l'**annexe 1** "Liste des projets de maintenance" et l'**annexe 2** "Liste des projets de suppression des goulets d'étranglement, des projets de l'accroissement de capacité et des grands projets".
3. Les travaux principaux pour les projets importants suivants commenceront en 2022:
 - A) Aménagement et entretien
 - A1 SG St. Gallen West – St. Gallen Ost
 - A2 TI Bellinzona (phase 1)
 - A2 TI Campaccio
 - A3 ZH Brücke Limmat, Instandsetzung
 - A9 VS Zwischbergen Casermettatunnel
 - A13 GR Rothenbrunnen – Vial
4. Communication
Aux unités territoriales (avec les annexes 1 et 2) par les soins de l'OFROU.

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Simonetta Sommaruga



Pièces jointes :

- Programme des Routes Nationales en service
- Annexe 1 (Liste des projets de maintenance)
- Annexe 2 (Liste des projets de suppression des goulets d'étranglement, des projets de l'accroissement de capacité et des grands projets)